



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure
Lots projetés 6 138 271 (107 à 111, 6^e Avenue)
et 6 138 272 (113 à 117, 6^e Avenue)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de deux habitations trifamiliales jumelées à être construites sur les lots projetés 6 138 271 (107 à 111, 6^e Avenue) et 6 138 272 (113 à 117, 6^e Avenue), ayant pour objet d'autoriser :

- que les bâtiments principaux soient à 10,93 mètres de la ligne avant du terrain au lieu du maximum de 8,78 mètres;
- que la largeur des allées d'accès soit 7,80 mètres au lieu du maximum de 7,50 mètres;
- que l'empiètement des espaces de stationnement en façade des bâtiments soit de 39 % au lieu du maximum de 30 %;
- que la longueur de la case de stationnement numéro 4, telle qu'identifiée sur le plan d'implantation projetée, sur le lot 6 138 272, soit 5,20 mètres au lieu du minimum de 5,50 mètres.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 13 mars 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 21 février 2018.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière